

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

645 - Co-financement d'établissements culturels

645 - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2017

Rapport n° CD/2016/153

Service Chef de file:

K450 - Service du patrimoine culturel **Service(s) associé(s):**

Résumé :

À travers l'aide que le Département apporte à Archéologie Alsace (auparavant PAIR), au Mémorial de l'Alsace-Moselle et au musée Lalique, il entend favoriser une dynamique autour d'un patrimoine, d'une histoire et d'une mémoire partagés, indispensables au maintien du lien social.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'approuver l'inscription au budget primitif 2017 d'un crédit de 1 397 000 € pour le co-financement de ces établissements culturels.

Récapitulatif des montants en dépenses proposés par modes d'action

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
64510	F	Archéologie Alsace	810 000.00	806 000.00
64510	I	Archéologie Alsace	_ *	_ *
64520	F	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	73 500.00	71 000.00
64520	I	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	_ *	_ *
64530	F	Musée Lalique	570 000.00	520 000.00
64530	I	Musée Lalique	_ *	_ *
		TOTAL	1 453 500,00	1 397 000,00

^{*}Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf. rapport Budget Primitif 2017 synthèse)

Dans le contexte actuel de tensions économiques et sociales, le maintien du lien social peut être favorisé via un important travail de médiation et de transmission de la mémoire et de l'histoire. C'est pourquoi, afin de développer l'éducation à la citoyenneté et l'ouverture à la différence, le Département soutient en particulier trois établissements culturels :

- Archéologie Alsace (anciennement Pôle archéologique interdépartemental rhénan), en lien avec le Département du Haut-Rhin, pour favoriser la connaissance, au plus près des habitants, des chantiers archéologiques de leurs territoires ;
- le syndicat mixte du musée Lalique, pour favoriser l'accès à la culture et à la richesse du patrimoine départemental, y compris en milieu rural ;
- le Mémorial de l'Alsace-Moselle, pour expliquer la diversité des situations auxquelles ont été confrontés les Alsaciens durant les conflits contemporains.

Par ailleurs, l'offre de ces établissements contribue au rayonnement, à l'attractivité et au développement économique et touristique des territoires.

64510 - Archéologie Alsace (anciennement PAIR - Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan)

Crédits proposés au BP 2017 : 806 000 €

Dans un contexte économique atone et de projets d'aménagement aléatoires, les ressources propres de l'établissement lui assurent une autonomie financière de 70%, pour le fonctionnement. La dotation des Départements du Bas-Rhin (780 000 € auxquels s'ajoutent 26 000 € pour la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain) et du Haut-Rhin assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement et représente environ 1/4 du budget.

L'année 2016 a été marquée par la livraison de nouveaux locaux, décidés en 2011 (Commission Permanente du 4 juillet 2011 - CP/2011/467), et communs au Centre de conservation et d'études archéologiques (CCE) pour l'Alsace (10.5 M€ net), co-financés par le Ministère de la Culture et de la Communication (4 M€) et la Région (0.8 M€). Le solde (5.7 M€) est assuré par des emprunts contractés par l'établissement, dont le montant des échéances de remboursement est à la hauteur des loyers antérieurs.

Cet équipement fonctionnel et performant doit assurer une conservation optimale des collections archéologiques et l'accessibilité de ce patrimoine à l'ensemble des acteurs de l'archéologie y compris les partenaires locaux. Cette opération immobilière a été menée dans le respect des délais et du budget alloués. Le CCE a été ouvert aux usagers au mois de novembre 2016.

La mise en service de ce nouvel établissement a constitué l'opportunité de mettre en place une nouvelle dénomination : le Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan est devenu Archéologie Alsace.

L'année 2017 offre des perspectives nouvelles à l'établissement, en particulier en raison du démarrage des opérations de Contournement Ouest de Strasbourg (COS). La phase de diagnostic est programmée de novembre 2016 à avril 2017. L'activité exceptionnelle générée par cet équipement de transport structurant sera gérée de manière à ne pas déséquilibrer l'activité récurrente que doit assumer l'établissement.

Archéologie Alsace conduit par ailleurs des actions sur des collections et des sites archéologiques dont le Département est propriétaire. Parmi l'ensemble de ce patrimoine, le seul projet porté en 2017 est l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain (- 100 000 ans), dont l'intérêt scientifique revêt une dimension européenne. Ce projet comporte une fouille programmée annuelle en partenariat avec la DRAC, les universités de Strasbourg, Bâle, Paris, Lille, Köln et Tübingen, et un partenariat éducatif avec le collège Louis Arbogast de Mutzig. L'approche éducative et pédagogique favorise une combinaison pluridisciplinaire originale mêlant histoire et sciences et vie de la terre.

L'année 2016 a vu la construction d'une toiture de protection du site, financée sur des crédits d'investissement de la DRAC (Etat). L'année 2017 sera consacrée au confortement des installations et à la poursuite de la fouille et des études. Un projet d'exposition temporaire et de mallette pédagogique seront développés en partenariat avec la ville et le collège de Mutzig.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L.522-7 du code du patrimoine.

64520 - Mémorial de l'Alsace-Moselle et mémoire

Crédits proposés au BP 2017 : 71 000,00 €

Ouvert en juin 2005, le Mémorial de l'Alsace-Moselle (MAM) a pour ambition de permettre la compréhension de l'histoire de l'Alsace-Moselle, de 1870 aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

Depuis septembre 2016, l'équipement fait l'objet de travaux d'extension (dont les seuls financeurs sont la Région Grand Est et l'Union Européenne) : il s'agit de permettre l'intégration, dans le parcours de visite, d'une composante européenne, avec ses prolongements contemporains, qui fait actuellement défaut dans le parcours permanent. L'actuel parcours sera également partiellement retravaillé pour tenir compte de ces aménagements et intégrer la boutique à la fin de la visite.

Le MAM repose sur un Syndicat mixte qui regroupe la Région Grand Est (50 % de la contribution statutaire), les Départements du Bas-Rhin (20 %), du Haut-Rhin (10 %), la Communauté de Communes de la Haute Bruche (10 %) et la Commune de Schirmeck (10 %), chacun participant au fonctionnement de l'établissement, qui génère également des recettes de billetterie. La fréquentation du site s'est élevée, de janvier à septembre 2016 à 35 000 visiteurs environ.

La part du Département au Syndicat mixte s'établit ainsi à 68.000 € en 2017, stable par rapport à 2016.

Cet équipement repensé devra, par la suite, s'ouvrir sur son territoire, développer les visites du public de proximité, et notamment des scolaires, et s'intégrer davantage à la politique culturelle générale du Département.

Outre le soutien au Mémorial de l'Alsace-Moselle, 3 000 euros sont également proposés au titre de la politique mémorielle pour le financement de thèses et mémoires dont le sujet d'étude est en lien direct avec l'histoire alsacienne.

64530 - Musée Lalique

Crédits proposés au BP 2017 : 520 000,00 €

Les crédits proposés doivent permettre au Département de soutenir le musée Lalique, avec le souhait de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, de développer, partout, la culture comme vecteur de lien social et de participer au développement de ce territoire rural.

Membres du Syndicat mixte du musée Lalique, le Département et la Région Grand Est financent à parité le budget de fonctionnement du musée (environ 50 % chacun, selon les statuts - les contributions de la Commune et de la Communauté de Communes étant respectivement de 10.500 € et 24.500 € annuels).

La part du Département s'élèvera à 520 000€ en 2017 – en baisse par rapport à 2015 et 2016 (570.000 € inscrits aux BP).

Le musée a accueilli près de 50 000 visiteurs en 2015. Il représente un levier pour le développement du territoire et pour le bassin d'emplois. L'ouverture de deux hôtels restaurants (la Villa René Lalique en 2015, puis le Château Villa du Hochberg en 2016) y contribue en attirant une nouvelle clientèle. Ainsi, c'est un véritable panel d'offres touristiques qui est désormais disponible sur le secteur (musée Lalique, autres sites culturels, hôteliers, restaurateurs, sentier des verriers, etc.) et qui concourt à son développement économique.

En lien avec ces établissements, l'objectif 2017 est de rendre accessibles le patrimoine et la mémoire, qui constituent l'un des fondements de l'identité bas-rhinoise. En effet, le

sentiment d'appartenance qui unit les citoyens repose sur un socle commun, celui de leur histoire commune.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 645 - Co-financement d'établissements culturels.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

Frédéric BIERRY